

SEANCE DU 20 JUIN 2024

N°2024/57

OBJET: (311) ANIMATION CULTURELLE FETE A L'ANCIENNE AU SQUARE JEAN MERMOZ - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC – GRATUITE POUR CERTAINS STANDS D'ANIMATION – VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET,

ETAIENT PRESENTS: Monsieur JAMET Maire,

> M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEOUE, M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,

Mme CAPBLANC

Adjoints

M. FABRE, Mme AUBIN,

Le nombre de conseillers

Mme RICARD, M. PERRET,

en exercice est de 35 Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO

Conseillers Délégués

M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,

M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL

et Mme JACQUET LEGER Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Mme FAUCONNIER à M. WILLIOT

Mme HELT à Mme ABDELOUHAB M. SAGBOHAN à Mme CAMPAGNE

M. GUEUDIN à M. JAMET

Mme TOUMI à Mme TROUZIER EVEQUE

M. LAMARCHE à Mme SAIDI M. ZAMBUJO à M. PONCHEL Mme CHRISTIN M. LEGUEIL

ABSENTS EXCUSES: M. BOULIGNAC, M. HEURFIN et M. FLEURIER **SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme QUEYRAT-MAUGIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT A.R. du . 26 Juli 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024-06.6-DL2024 -

la Directrice Générale des Services

Pour le Maire

Par délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/57 DU 20 JUIN 2024

OBJET: (311) ANIMATION CULTURELLE FETE A L'ANCIENNE AU SQUARE JEAN MERMOZ - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC – GRATUITE POUR CERTAINS STANDS D'ANIMATION – VENTE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles L.2122-2, L2122-3 et L.2125-1,

Considérant que la Ville souhaite animer le Square Jean Mermoz dans le cadre de la Fête à l'Ancienne, le dimanche 15 septembre prochain, et proposer des stands d'animation – vente autour de produits gustatifs ou de métiers anciens,

Considérant que pour les prestataires proposant un temps de médiation – sensibilisation autour de leurs savoirfaire dans le cadre de la fête à l'Ancienne, une gratuité d'occupation du domaine sera appliquée, Vu l'avis des IIème et Ière Commissions.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour: 30 Vote(s) Contre: 0 Abstention(s): 2

DECIDE:

Article 1 : d'approuver la convention type, ci annexée, concernant une mise à disposition gracieuse du domaine public pour les prestataires proposant un temps de médiation – sensibilisation, lors de la Fête à l'Ancienne, le dimanche 15 septembre 2024.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis Val

7/1000

LE SECRETA

Sylvie QUEYRAT-MAUGIN Conseillère municipale

déléguée à la démocratie locale et citoyenne